Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2016/100

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROJET D'ARCHITECTURE BUDGÉTAIRE 2017 DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 octobre 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

***Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,*
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

- *Le quorum étant atteint,*
- *Entendu l'exposé de Mme Onillon, Directrice des Affaires Financières,*
- *Après en avoir délibéré,*

➲ ***APPROUVE le projet d'architecture budgétaire 2017 de l'établissement***, tel que présenté en annexe à la présente délibération (cf. un document ci-joint).

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 21 octobre 2016.

Nombre de membres présents	**20**
Nombre de membres représentés	**13**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**33**
Nombre de votes pour	**33**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 28/10/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 25/10/2016